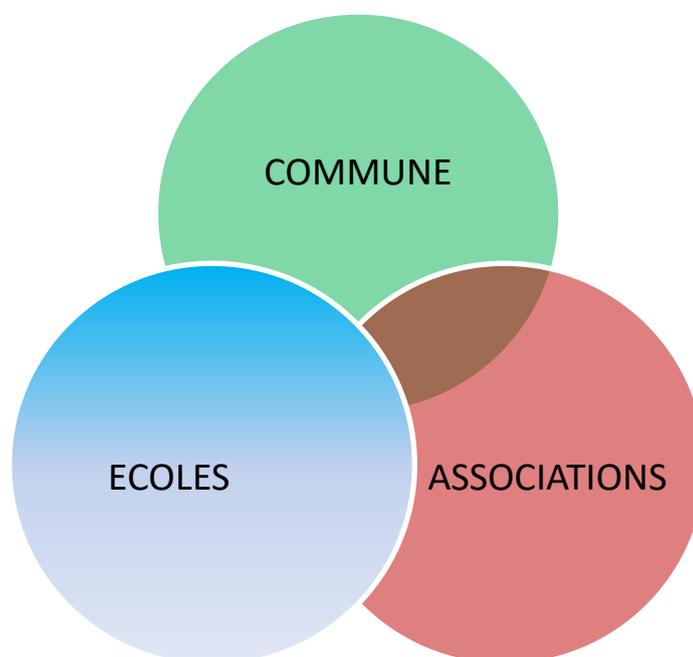


PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION
2. ORGANISATION DES TAP
3. PÉRIMÈTRE DU PUBLIC VISÉ PAR LE PEDT
4. ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES EXISTANTES
5. ORGANISATION HORAIRE D'UNE JOURNÉE D'ÉCOLE
6. LES OBJECTIFS DU PEDT
7. DURÉE DU PEDT
8. ARTICULATION DU PEDT
9. ÉVALUATION DU PEDT
10. STRUCTURE DE PILOTAGE

*Annexes règlement TAP
 Extraits du registre des délibérations du Conseil Municipal*

1. INTRODUCTION

La commune de Châtillon-en-Vendelais a engagé la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Elle a permis de rédiger ce document en tenant compte du cadre légal et réglementaire.

Rappel du cadre légal et réglementaire

- Décision de l'État de modifier les rythmes scolaires sur des semaines de 9 demi-journées incluant le mercredi matin ou samedi matin afin de libérer du temps aux enfants pour d'autres activités, sous la responsabilité financière et organisationnelle des collectivités territoriales.
- 24 heures de classe par semaine.
- Journée d'enseignement de 5h30 maxi et demi-journée de 3h30 maximum.
- Pause méridienne de 1h30 minimum.

Spécificités de l'académie de Rennes

- Début de la classe le matin : entre 8H30 et 9H00
- Fin de la classe : entre 11H30 et 12H30
- Début de la classe de l'après-midi : entre 13h30 et 14h30
- Fin de la classe : entre 15h45 et 16h30

Organisation des TAP

- Soit mise en place d'un TAP/jour à horaires identiques par classe.
- Soit mise en place d'un TAP/jour avec des horaires différents selon les classes.

Financement

- Financer par la collectivité
- Aides possibles de la CAF. Les fonds spécifiques de la CAF ne sont versés que dans la mesure où il y a déclaration d'un accueil de loisirs périscolaires auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Elle doit se faire 2 mois avant le début de l'accueil.
- Fonds d'amorçage versé par l'état (montant révisé tous les ans)
- Aide départementale sous conditions (montant révisé tous les ans)

Objectifs

- **Améliorer la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants.**

Mise en œuvre

- Mise en œuvre pour septembre 2013 et possibilité de dérogation pour démarrage septembre 2014.

CALENDRIER DE LA COMMUNE DE CHÂTILLON-EN-VENDELAIS

- 24/01/2013 *Une réunion d'informations concernant la réforme des rythmes scolaires organisée par la commune de Chatillon en Vendelais. Étaient présents : Les équipes éducatives des écoles, les représentants de parents, le personnel communal, les représentants du Centre de Loisirs les Mômes du Vendelais, et les maires de communes voisines*
- 21/02/2013 ***Délibération de Conseil Municipal sollicitant la dérogation pour le report à la rentrée 2014/2015 de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.***
- 29/03/2013 *Réunion avec le CDG 35 ; Aspect réglementaire du décret, méthodes et procédés de mise en œuvre pour conduire le changement et accompagner les éventuelles évolutions pour les agents.*
- 26/03/2013 *Réunion organisée par Vitré : Concertation des communes de Vitré Communauté sur la mise en place de la réforme et ses impacts*
- 27/05/2013 *Questionnaire adressé aux parents visant à sonder le besoin d'une réunion publique, les besoins périscolaires et les engagements extrascolaires de leurs enfants ainsi que les activités qu'ils privilégieraient lors de la mise en place des TAP. Et aussi de préciser si la matinée d'enseignement est à fixer le mercredi ou le samedi*
- 20/09/2013 *Association des Maires de France 35 – La rentrée scolaire 2013 et la mise en place de la semaine des 4,5 jours, retour d'expérience des Communes, restitution de l'enquête réalisée par le Centre de Gestion 35 . Présentation des formations proposées aux agents par le CNFPT.*
- 11/10/2013 *Questionnaire adressé au personnel communal visant à connaître leurs vœux à intégrer l'équipe d'animations des TAP*
- 14/10/2013 *Réunion publique organisée par la commune avec l'intervention de M FEVRIER (inspecteur académique de Vitré)*
- 2013-2014 *Constitution d'un comité de pilotage dans lequel sont représentés les écoles, les parents, les associations, le centre de loisirs, l'OGEC, l'académie, les maires de communes voisines. Le comité s'est réparti l'organisation des TAP par groupes de travail : Activités, Etat des lieux des locaux, règlement, profil des animateurs et coordinateur. 9 réunions ont été nécessaires*
- 12/11/2013 *Étude de la proposition des horaires d'enseignement des 2 écoles, des TAP réalisée par le Comité de pilotage*
- 03/12/2013 ***Délibération du Conseil Municipal concernant l'application de la réforme et proposition de la nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire des deux écoles pour la rentrée 2014/2015***
- 28/11/2013 *Rencontre CAF, DDCSPP.*

09/12/2013	<i>Vitré Communauté, tour de table des Communes de Vitré Communauté + Communauté du Pays Guerchais.</i>
20/05/2014	<i>Informations destinées aux parents concernant l'organisation des TAP</i>
28/05/2014	<i>Vitré Communauté, échange concernant l'application de la réforme.</i>
26/08/2014	<i>Présentation du cadre et de l'organisation des TAP faite par le coordinateur au Comité de pilotage</i>
14/10/2014	<i>Ajustements de l'organisation des TAP – Comité de Pilotage</i>
12/03/2015	<i>Réunion d'information sur la réforme des rythmes éducatifs organisée par la DDCSPP</i>
17/03/2015	<i>Pré Bilan des TAP 2014/2015. Nouvelles présentations de l'organisation des TAP 2015/2016.</i>
26/03/2015	<i>Délibération du Conseil Municipal concernant l'application des nouveaux horaires des 2 écoles et des TAP pour la rentrée 2015/2016 et la rédaction d'un PEDT. Ce dernier sera présenté au Conseil Municipal du 28/05/2015</i>
04/05/2015	<i>Echange avec Mes Le Sommier et Margerand de l'académie de Rennes pour la rédaction du PEDT</i>
19/05/2015	<i>Réunion d'information avec les membres de la Commission Education et les enseignants, les associations ayant une activité extrascolaire ou périscolaire</i>
21/05/2015	<i>Rencontre avec M Richer, inspecteur académique – PEDT et TAP</i>

2. ORGANISATION DES TAP 2014-2015 et 2015-2016

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est faite à la rentrée 2014.

Un comité de pilotage constitué de parents, de représentants d'association, d'enseignants, d'une déléguée départementale d'enseignement et d'élus a largement travaillé à l'organisation des TAP. Ces TAP sont cadrés par un règlement rédigé par le comité.

En Juin 2014, un coordinateur et une équipe de 11 animateurs ont planifié les activités en fonction des âges des enfants à encadrer et des lieux mis à disposition. La collectivité s'est engagée à proposer des activités culturelles, sportives et artistiques, encadrées par des professionnels.

Bien que la collectivité n'ait pas choisi de confier l'organisation des TAP à un centre d'accueil sans hébergement, elle a toutefois fixé son taux d'encadrement à un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et à 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans tout comme le prévoit le taux d'encadrement assoupli dans le cadre de TAP orchestrés par un centre d'accueil avec un PEDT.

Un montant de 150 euros par enfant pour la rentrée 2014/2015 a été engagé et la gratuité des activités a été adoptée par le conseil municipal de Chatillon en vendelais pour l'année 2014/2015. Cette décision a été suivie par les Communes dont les enfants sont scolarisés aux écoles de Chatillon (sauf Balazé, Parcé et Dompierre du Chemin, St M'hervé et Taillis). Nous espérons percevoir 50 euros par enfant au titre du fonds d'amorçage et de 50 euros par enfant de l'aide départementale.

Bien que les TAP aient un caractère facultatif, l'inscription des TAP est à l'année pour garantir un taux d'encadrement approprié au nombre d'enfants présents.

Contraintes du territoire :

Personnel : Nous avons recruté des animateurs ayant le BAFA, disponibles en semaine et ayant acquis de l'expérience auprès du centre de loisirs déjà en place. Ces animateurs ont une bonne connaissance de la commune et des résidents.

Nous avons proposé au personnel communal travaillant auprès des maternelles de l'école publique, des enfants au restaurant scolaire d'intégrer l'équipe d'animation.

Enfin pour l'encadrement des plus petits de l'école privée nous avons fait appel à une personne déjà salariée de l'école privée.

Un appel aux bénévoles a été lancé.

Des intervenants extérieurs dans le cadre d'une convention réalisent des prestations dans des laps de temps définis.

Un responsable des TAP a été recruté en qualité de coordinateur.

Temps de travail des animateurs et coordinateur : Dès septembre, il est prévu 10h de coordination par semaine. Les animateurs encadrent les TAP 3 heures par semaine d'école auxquelles s'ajoutent 2h d'échanges professionnels et de préparation d'atelier.

Bus scolaires : un ramassage scolaire à horaire fixe impose de débiter l'enseignement à 9h et de terminer les classes ou activités périscolaires avant 16h30. L'organisation des TAP est planifiée au cours des après-midis.

Créneaux horaires des TAP : Uniquement possibles en après-midi et avant 16H30. Au regard du nombre d'animateurs disponibles sur la commune et la surface des lieux d'accueil des TAP, il a été décidé d'organiser les TAP par école sur des créneaux différents d'une école à l'autre.

Les enfants, après 16h30 sont récupérés par leurs parents à l'école, les sorties sont sous la responsabilité des animateurs. L'accompagnement vers les bus scolaires est

fait comme à l'habitude par le personnel communal. Les autres enfants sont conduits vers la garderie.

Activités : les activités sont identiques pour les deux écoles, animées par les mêmes animateurs regroupant des groupes d'enfants réunis par cycle. Des activités durant des ateliers annuels sont proposées d'une durée d'une heure ainsi que des activités séquentielles (de 6 à 8 semaines). Des temps d'une ½ heure sont consacrés à l'échange, aux jeux... La sieste pour les plus petits est une activité proposée dans le cadre des TAP.

Les mercredis : Après l'école, les enfants sont remis aux parents après la classe par les enseignantes ou accompagnés aux bus scolaires. Pour les autres deux possibilités sont proposées aux parents, une garderie jusqu'à 12h30 ou l'accueil d'un centre de loisirs jusqu'au soir.

Les lieux : Les ½ heures de TAP se dérouleront dans l'enceinte de l'école ; dans les classes ou dans la cour. Les ateliers annuels ou séquentiels se produisent dans des bâtiments communaux appropriés aux ateliers pouvant recevoir 18 enfants au moins et à proximité des écoles.

ECOLE PUBLIQUE - Horaires de l'enseignement et des TAP 2014/2015

LUNDI	9H00-12H00 Enseignement	13H30-14H00 TAP OU APC	14H00-16H30 Enseignement
MARDI	9H00-12H00 Enseignement	13H30-15H30 Enseignement	15H30-16H30 TAP
MERCREDI	9H00-12H00 Enseignement		
JEUDI	9H00-12H00 Enseignement	13H30-14H00 TAP OU APC	14H00-16H30 Enseignement
VENDREDI	9H00-12H00 Enseignement	13H30-15H30 Enseignement	15H30-16H30 TAP

Les TAP étant facultatifs, les parents sont libres d'inscrire ou pas leurs enfants et s'adaptent alors aux horaires des enseignements obligatoires :

- Les lundis et jeudis, début de cours à 14h00, fin de cours à 16h30
- Les mardis et les vendredis, début des cours à 13H30, fin des cours à 15H30

ECOLE PRIVEE - Horaires de l'enseignement et des TAP 2014/2015

LUNDI	8h45-9h00 Enseignement religieux	9H00-12H00 Enseignement	13H30-16H00 Enseignement	16H00-16H30 TAP OU APC
MARDI	8h45-9h00 Enseignement religieux	9H00-12H00 Enseignement	13H30-14H30 TAP	14H30-16H30 Enseignement
MERCREDI	8h45-9h00 Enseignement religieux	9H00-11H45 Enseignement		
JEUDI	8h45-9h00 Enseignement religieux	9H00-12H00 Enseignement	13H30-16H00 Enseignement	16H00-16H30 TAP OU APC
VENDREDI	8h45-9h00 Enseignement religieux	9H00-12H00 Enseignement	13H30-14H30 TAP	14H30-16H30 Enseignement

Les TAP étant facultatifs, les parents sont libres d'inscrire ou pas leurs enfants et s'adaptent alors aux horaires des enseignements obligatoires :

Les lundis et jeudis, début de cours à 13h30, fin de cours à 16h00

Les mardis et les vendredis, début des cours à 14H30, fin des cours à 16H30

Planning des activités TAP les Mardis et Vendredis 2014-2015

Encadré par	Cycle 1			Cycle 2		Cycle 3	
	Personnel communal		Animateur	Animateur	Animateur	Animateur	Animateur
Mardis – Atelier annuel							
Projet annuel (34h)	Sieste	Les jeux olympiques	Le cirque	Musique	Récup Art	Journal	Faune et Flore
Vendredis – Atelier Séquentiel							
Séq. 1 (7h)	Sieste	Dessine moi un mouton (activité autour du conte)	Peinture	Belgique et le Jumelage	Fresque murale mise en image d'une histoire écrite par les enfants	Lutte	Poterie
Vendredis – Atelier Séquentiel							
Séq. 2 (7h)	Sieste	Expression corporelle autour de la Musique	Origami	Danse de salon	Sensibilisation écologie- Création de jeu de société	Photographie	Le Bois

Séq. 3 (5h)	Sieste	Découverte des sens	Jeux de société	Jeux de société	Sculpture sur savon	Jeux de société	Sculpture sur plâtre
Séq. 4 (7h)	Sieste	Tous à la ferme	Patchworking	Découverte sportive	Voyage autour du conte	Vidéo	Scrapbooking
Séq. 5 (9h)	Sieste	Quand je serai grand – Ateliers artistiques, danse, jeux, chant	Découverte sportive	Parle moi de toi – Sensibilisation au handicap	Comédie musicale	Le Japon	Mosaïque

Nous avons fait appel à 4 prestataires extérieurs qui ont aidé les enfants à réaliser une fresque murale, à pratiquer de la danse et du yoga du rire, à s'initier aux techniques de création et réalisation de manga.

Règlement des TAP (en annexe).

Présentation du personnel encadrant les TAP (12 personnes dont 1 remplaçante)

1 coordinateur	BPJEPS
4 animateurs	BAFA
2 animateurs	BAFD
6 animateurs	Personnel communal école-restaurant scolaire

Bilan de notre première année d'après les retours de parents et le constat du comité de pilotage

Les points positifs

- 80% des enfants inscrits aux écoles participent aux TAP. La confiance des parents est peu à peu gagnée

	Ecole publique maternelle	Ecole publique primaire	Tx participation	Ecole privée maternelle	Ecole privée primaire	Tx participation
Atelier annuel	50	74	80%	46	64	70%
1/2h	48	70	76%	40	52	60%
Séq 1	48	76	80%	46	69	75%
Séq 2	48	77	81%	46	69	74%
Séq 3	50	74	80%	46	64	64%
Séq 4	48	76	81%	46	69	74%
Séq 5	48	76	81%	46	69	74%

- Globalement le règlement est respecté.
- Pas de mouvement dans l'équipe d'animation. Equipe stable et motivée
- Des parents satisfaits de la qualité des activités et des prestations extérieures.

Les points à travailler pour la prochaine organisation

- Les ½ heures de TAP ne semblent ne pas être bien vécues par les enfants et pas satisfaire les animateurs
- Il est difficile pour les enfants d'être bien concentrés après des ateliers d'une heure de TAP en début d'après midi.
- Quelques activités en atelier annuel non finalisées
- La durée des TAP ne permet pas l'accès à la salle de sport et de l'étang
- Peu d'intervention d'associations chatillonnaises
- Pas de bénévoles dans l'équipe d'animation

ECOLE PUBLIQUE – Horaires de l'enseignement et des TAP 2015/2016 en cours de validation

LUNDI	9H00-12H00 Enseignement	13H30-14H00 TAP OU APC	14H00-16H30 Enseignement
MARDI	9H00-12H00 Enseignement	13H30-15H30 Enseignement	15H30-16H30 TAP
MERCREDI	9H00-12H00 Enseignement		
JEUDI	9H00-12H00 Enseignement	13H30-14H00 TAP OU APC	14H00-16H30 Enseignement
VENDREDI	9H00-12H00 Enseignement	13H30-15H30 Enseignement	15H30-16H30 TAP

Les TAP étant facultatifs, les parents sont libres d'inscrire ou pas leurs enfants et s'adapteront alors aux horaires des enseignements obligatoires :

- Les lundis et jeudis, début de cours à 14h00, fin de cours à 16h30
- Les mardis et les vendredis, début des cours à 13H30, fin des cours à 15H30

ECOLE PRIVEE - Horaires de l'enseignement et des TAP 2015/2016 en cours de validation

LUNDI	8h45-9h00 Enseignement religieux	9H00-12H00 Enseignement	13H30-15H30 Enseignement	15H30-16H30 TAP
MARDI	8h45-9h00 Enseignement religieux	9H00-12H00 Enseignement	13H30-14H00 TAP - APC	14H00-16H30 Enseignement
MERCREDI	8h45-9h00 Enseignement religieux	9H00-11H45 Enseignement		
JEUDI	8h45-9h00 Enseignement religieux	9H00-12H00 Enseignement	13H30-15H30 Enseignement	15H30-16H30 TAP
VENDREDI	8h45-9h00 Enseignement religieux	9H00-12H00 Enseignement	13H30-14H00 TAP -APC	14H00-16H30 Enseignement

Les TAP étant facultatifs, les parents sont libres d'inscrire ou pas leurs enfants et s'adapteront alors aux horaires des enseignements obligatoires :

- Les lundis et jeudis, début de cours à 13h30, fin de cours à 15h30
- Les mardis et les vendredis, début des cours à 14H00, fin des cours à 16H30

Constats de cette nouvelle organisation :

Les horaires d'enseignement restent dans le cadre réglementaire de la réforme, il n'y a donc pas lieu de demander une dérogation.

Le principe de gratuité en ce qui concerne les TAP est reporté pour les enfants chatillonnais sous réserve que les aides d'état et du département soient maintenues pour la rentrée 2015/2016.

La commune n'a pas opté pour la gestion des TAP par l'accueil de loisirs sans hébergement et ces temps ne feront donc pas l'objet d'une déclaration CAF.

Le planning des activités 2015/2016 est en cours de réalisation et sera en lien avec le PEDT qui est en cours d'élaboration et sera transmis à l'académie pour le 31/05/2015 au plus tard.

3 - PÉRIMÈTRE DU PUBLIC VISÉ PAR LE PEDT

- La Commune de Châtillon-en-Vendelais compte 1704 habitants au 1^{er} janvier 2014. 374 jeunes de 0 à 17 ans ont été recensés en 2013 soit 22% de la population totale.
- Sur la commune 2 écoles sont implantées, une école publique et une école privée accueillant des enfants de maternelle et primaire. L'école publique est en RPI avec la commune de St Christophe des Bois.
 - ✓ L'école publique a accueilli en septembre 2013, 156 enfants dont 63 en maternelle.
 - ✓ En septembre 2014, elle accueille 155 enfants dont 65 en maternelle.
 - ✓ L'école privée a accueilli en septembre 2013, 157 enfants dont 66 en maternelle.
 - ✓ En septembre 2014, elle accueille 156 enfants dont 69 maternelle.
 - ✓ 60 % de ces enfants résident à Châtillon alors que d'autres habitent à Balazé, Montautour, Princé, Parcé, Dompierre du Chemin, Montreuil des Landes et St Christophe des Bois.

✓

Effectifs des écoles par lieu de résidence

	2013		2014	
	École publique	École privée	École publique	École privée
Châtillon-en- Vendelais	93	107	97	106
Balazé	2	3	1	3
Dompierre du Chemin	0	1	0	2
Montreuil des Landes	18	10	17	13
Montautour	4	16	3	14
Parcé	7	6	6	6
Princé	18	8	19	10
St Christophe des Bois	14	2	12	2
St M'Hervé	0	3	0	0
Taillis	0	1	0	0
TOTAL	156	157	155	156

- Le tissu associatif est bien représenté. Les nombreuses associations sur le territoire ont été conviées à l'élaboration des TAP tout comme la médiathèque communale.

- Un local « jeunes » en cours d'aménagement qui accueillera des jeunes de 12 à 18 ans. **Agrément en cours.**
- Les locaux mis à la disposition ont été inventoriés :
 - Salle de motricité de l'école publique
 - Salle d'arts visuels de l'école publique
 - Médiathèque
 - Salle annexe de la mairie
 - Salle de l'ex bibliothèque
 - Les classes des 2 écoles pour les ateliers TAP ½ heures ainsi que les classes informatique et bibliothèque ainsi que les cours de récréation
 - L'espace enfance jeunesse
 - La salle de cinéma
 - La salle de sport, la salle du complexe et l'étang

A ce jour, la durée des TAP ne permet pas l'accès de la salle de sport, salle du complexe et de l'étang. Il faudrait organiser des TAP sur 1h30

- Les besoins humains (rappel du taux d'encadrement des TAP) :
 - 1 pour 14 enfants de – de 6 ans, 1 pour 18 enfants de + de 6 ans.

Des animateurs qualifiés sous la responsabilité de la commune et en contrat avec la commune.

Du personnel communal déjà en lien avec les enfants (écoles, restaurant scolaire)

Possibilité de faire intervenir des membres bénévoles des associations.

Possibilité de faire intervenir des intervenants extérieurs.

A ce jour nous n'avons pas convaincu des bénévoles à rentrer dans l'organisation des TAP, ils ne sentent pas prêts à s'investir sur autant de créneaux horaires et pour une année scolaire. Ne se sentent pas suffisamment formés pour encadrer des enfants. Aucune convention n'a été établie avec des associations chatillonnaises.

4 - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES EXISTANTES

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

- Les activités extrascolaires sont concentrées sur le tissu associatif local qui accueille les enfants sur des activités de loisirs, sportives et culturelles.

Panorama des activités proposées aux enfants

JOUR	HORAIRES	ACTIVITE	ASSOCIATION
Lundi	17h-19h	Danse	ACVP
Mardi	18h-19h	Football	ACVP
Mercredi	13h45-18h30	Basket	ACVP
Mercredi	18h30-20h	Football	ACVP
Mercredi	14h30-17h30		Médiathèque
1 jeudi par mois	9h00-11h30	Loisirs (3mois-3ans)	Les diabolins
Jeudi	18h-19h30	Football	ACVP
Jeudi	16h00-17h30		Médiathèque
Vendredi	16h00-17h30		Médiathèque
Vendredi		Football	ACVP
Vendredi	19h30-20h30	Basket	ACVP
Samedi	9h30-12h30	Judo	ACVP
Samedi	10h00-12h00	Danse	Les lolitas
Samedi	10h00-12h00		Médiathèque
Samedi	13h30-22h00	Basket	ACVP
1 samedi par mois	10h00-12h00	Arts plastiques	Trace des 2 mains
Dimanche	10h00-12h00	Basket	ACVP

- Un atelier de dessin est proposé dans le local de l'ex bibliothèque et financé par Vitré Communauté.
- Un centre de loisirs accueille des enfants les mercredis dès 11H45 (depuis la mise en place des TAP) et les périodes de vacances scolaires.

Celui-ci est géré par une association « Les Mômes du Vendelais », subventionnée par la commune de Chatillon. Cet accueil est inscrit au Contrat Jeunesse établi avec la CAF.

Tableau récapitulatif des prestations proposées –fréquentation annuelle-lieu de résidences des participants du 01/01/2014 au 31/12/2014

LES MOMES DU VENDELAIS

Jour	Lieu de résidence	Nbre d'enfants	Répartition par âge 3-5 ans	Répartition par âge 6-12 ans	Répartition 13-18 ans
Mercredi	Chatillon	72 enfants	29	43	
	Montautour	1 enfant		1	
	Balazé	1 enfant		1	
	Mécé	2 enfants		2	

	Montreuil des landes	6 enfants	2	4	
	Parcé	4 enfants	1	3	
	St Christophe	5 enfants	2	3	
	Princé	6 enfants	2	4	
Petites vacances	Chatillon	253 enfants	82	154	17
	Montautour	4 enfants	4		
	Balazé				
	Mécé	4 enfants	4		
	Montreuil des landes	17 enfants	3	14	
	Parcé	13 enfants	2	11	
	St christophe	6 enfants	3	3	
	Princé	4 enfants	4		
Vacances été (séjour compris)	Chatillon	224 enfants	72	141	11
	Montautour	18 enfants	6	12	
	Balazé	14 enfants	6	10	
	Mécé	4 enfants	2	2	
	Montreuil des landes	21 enfants	3	17	1
	Parcé	11 enfants		11	
	St christophe	12 enfants	3	9	
	Princé	4 enfants	4		

Tarif 2015 tarif chatillonnais – Momes du Vendelais

	Tranche A	Tranche B	Tranche C
	Inf. à 765	Entre 766 et 1500	+ de 1500
Journée ss repas	9.5 euros	10.5 euros	11.5 euros
½ journée ss repas	4.75 euros	5.25 euros	5.75 euros
Repas	2.5 euros		
Garderie matin	1 euro		
Garderie soir	1 euro		

ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

- La commune gère la prise des repas au restaurant scolaire ainsi que la surveillance des enfants de l'ensemble des enfants scolarisés.

- La commune gère également les TAP
- Une association « Les Boutchoux » gère la garderie avant la rentrée de classe et après la classe en ce qui concerne l'école publique.
- Quant à l'école privée, la garderie est gérée par l'OGEC.

5- ORGANISATION HORAIRE d'une journée d'école (École, garderie, restaurant scolaire, TAP)

Ecole publique

7h15-8h50	8h50-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-19h
Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement-TAP	Garderie
30 enfants		120 enfants		30 enfants
Ass Boutchoux	Ecole	Commune	Ecole Commune –	Ass Boutchoux

Mercredi : 7h15 - 8h50 / 12h - 12h30

Tarification Garderie Association Les Bout'Choux

Adhésion à l'année 2,50 €

Tarif horaire 1,50 € pour l'enfant qui reste le plus à la garderie et 1,35 € pour les frères et sœurs

17h-18h : Aide aux devoirs à partir du CP

Ecole privée

7h30-8h35	8h45-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h45-18h30
Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement-TAP	Garderie
20 enfants		110 enfants		20 enfants
OGEC	Ecole	Commune	Ecole Commune –	OGEC

Tarification Garderie OGEC

7h30-8h35 = 1,50€

16h45-17h = 0.5€

8h-8h35= 1€

16h45-17h15= 1€

8h15-8h35 = 0.5€

16h45-17h45 = 1.5€

16h45-18h30 = 1.70€

Etude: pour les élèves à partir du CP au CM2 de 16h45 – 17h30 tarif : 1.5€

6-LES OBJECTIFS DU PEDT

Outre **Apprendre à vivre ensemble**, il a été retenu deux axes qui orienteront le PEDT : **le développement durable et l'image/communication**.

Les différents acteurs (écoles, le centre de loisirs, les garderies et la municipalité) se sont accordés sur ces deux axes qu'ils pratiquaient déjà peu ou prou, et s'efforceront de les investir encore davantage dans les projets à venir.

Quelques exemples d'actions déjà réalisées, l'école publique a obtenu cette année le label Eco école pour toutes les classes, l'école privée a créé son jardin inter générationnel. Le centre de loisirs organise des visites à l'étang ou dans un bois afin de récupérer des matériaux et réaliser des objets, les garderies veillent aux bons gestes citoyens. La médiathèque soutient ces actions par le prêt de documents aux différents acteurs

Par ailleurs la municipalité souhaite s'inscrire dans une politique de développement durable ; connaissance et respect de son environnement. Mais aussi vivre avec son temps avec les nouvelles technologies en matière de communication et d'image. Maitriser leurs atouts et appréhender leurs dangers. Activités programmées aux TAP

Effets attendus

- Élaborer et mener à terme un projet, une réalisation collective.
- Établir des rapports privilégiés (avec l'adulte), différents de ceux établis lors du temps scolaire.
- S'approprier les propriétés de l'étang « site naturel » de 110 hectares proche du bourg de Chatillon appartenant au Conseil Général
- Mettre à profit deux infrastructures propres à la commune : médiathèque et cinéma
- Interroger le milieu dans lequel on vit, mais aussi s'inscrire dans un cadre plus vaste que celui de la commune, l'axe communication permettant d'exploiter et d'interroger les nouvelles technologies
- Harmoniser discours et pratiques des différents acteurs, pour une cohérence d'ensemble au sein de la commune...

7- DURÉE DU PEDT

3 ans, peut faire l'objet d'une révision si nécessaire par la rédaction d'un avenant

8- ARTICULATION DU PEDT

Les activités dans le cadre du PEDT ne sont pas clairement définies par la commune, les écoles, les garderies, le centre de loisirs et par le coordinateur des TAP. Elles seront en cohérence avec les axes retenus par le projet.

L'articulation du PEDT est en lien avec les projets des deux écoles. Aussi en lien avec les activités extrascolaires dans la mesure où les acteurs extrascolaires

peuvent intervenir sur certaines activités. En lien également avec l'accueil de loisirs sans hébergement. Par contre il n'y a pas de contrat école local ni plan école local.

9- ÉVALUATION DU PROJET

Réunion du comité de pilotage PEDT à raison de 2 fois l'année. Pour échanger et évaluer les pratiques. Favoriser la complémentarité sur la redondance et signaler les difficultés éventuelles. Veiller à ce que les activités soient en adéquation avec les projets d'écoles existants. Cohérence du dispositif

- **Indicateurs retenus**

- **Indicateur quantitatif**

- Nombre d'enfants inscrits, nombre de participants

- **Indicateur qualitatif**

- La qualité du « Vivre ensemble »

- Être capable de jouer ensemble

- Prendre plaisir à partager

- Être capable d'écouter l'autre

- L'impact de la réforme sur le respect du rythme de vie de l'enfant

- La capacité à mieux travailler en groupe

- La capacité à mener à terme un projet collectif

- Réalisation d'une exposition.

- Réalisation par l'ensemble des partenaires d'une exposition sur notre environnement

10-STRUCTURE DE PILOTAGE

Composition de la structure de pilotage :

Représentants des écoles : Gael PRISER, Maryse PREVOST

Représentants des familles : Véronique PAUTONNIER, Sandrine FRIN,

Représentants des associations : Philippe DRONET, Nathalie RUAULT, Julie MINTER, Claire CHOLET

DDEN : Mme PICARD

Représentants de la commune : Jean Yves TALIGOT maire, Béatrice BURESI adjointe, Nathalie LEMAZURIER conseillère et parent d'élève

Coordination du projet assurée par :

Nom et Prénom du responsable : *_BURESI Béatrice dans l'attente du recrutement du coordinateur ou coordinatrice*

Fonction : Adjointe

Adresse électronique : accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

